TERMES DE RÉFÉRENCE

Appel à projets compétitif : Bourses à l'innovation « Prévention des VBG » destinées aux organisations de la société civile et organisations communautaires de base féminines du département du Sud, en Haïti

Intitulé	Appel à projets compétitif – Bourses à l'innovation « Prévention des VBG »
Organisation responsable	Médecins du Monde Suisse (MdM Suisse) – Haïti
Partenaire de mise en œuvre	Rasanbleman Madan Sara Ayiti (RAMSA)
Public cible	Organisations de la société civile (OSC) et organisations communautaires de base (OCB) féminines
Zone d'intervention	Haïti, département du Sud : Aquin, Cavaillon, Chantal, Torbeck, Port-Salut et Roche-à-Bateau
Initiatives sélectionnées	10 initiatives : 3 bourses financières et 7 initiatives bénéficiant d'un accompagnement institutionnel et technique
Durée de mise en œuvre	De 90 à 180 jours, soit de 3 mois à 6 mois à compter de la date de signature de la convention
Langue de dépôt	Français
Référence	A3PV/HAI/APPEL/2026
Date de publication	20 novembre 2026
Date limite de dépôt	15 jours à compter de la date de publication

CONTEXTE

Médecins du Monde Suisse (MdM Suisse) met en œuvre, avec le partenaire local Rasanbleman Madan Sara Dayiti (RAMSA), le projet « Femmes, hommes et communautés, ensemble pour prévenir la violence basée sur le genre et promouvoir l'égalité dans le département du Sud, en Haïti » (projet A3PV), du 1er février 2026 au 31 janvier 2029, avec l'appui de la Coopération suisse (DDC).

Le département du Sud évolue dans un contexte de forte vulnérabilité socio-économique, d'affaiblissement des services de base et de persistance de normes sociales inégalitaires qui renforcent les risques de violences basées sur le genre (VBG). En septembre 2025, il accueillait, après l'Ouest, le plus grand nombre de personnes déplacées internes du pays (200 907 personnes), pour l'essentiel au sein de familles hôtes, ce qui accroît la pression sur des communautés déjà fragilisées. Les femmes et les filles, en particulier celles engagées dans l'économie informelle comme les Madan Sara, y font face à des risques accrus de violence, alors qu'elles jouent un rôle central dans la survie économique des ménages et la cohésion communautaire.

Dans ce contexte, les mécanismes communautaires de prévention, d'alerte et d'orientation des survivantes restent faibles ou inexistants dans plusieurs communes, et les organisations locales, notamment féminines, disposent de peu de moyens pour porter leurs propres initiatives. L'Activité 1.1.2 du projet, « Bourses à l'innovation "prévention des VBG" pour les OSC et OCB », répond à ce besoin :

elle vise à encourager, financer et accompagner des initiatives locales conçues et portées par des organisations féminines.

BRÈVE PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet A3PV repose sur une approche intégrée combinant prévention communautaire, renforcement des capacités locales, promotion de l'égalité de genre et participation active des communautés. Il s'articule autour de trois axes :

- le renforcement des OSC et OCB féminines pour influencer durablement les normes sociales et les pratiques communautaires ;
- le renforcement du rôle et du leadership des « Madan Sara » comme actrices de prévention et ambassadrices de la lutte contre les VBG ;
- la mobilisation des hommes et des garçons ainsi que des établissements scolaires autour d'une approche de masculinité positive.

Le présent appel s'inscrit dans le premier axe (Réalisation 1, Produit 1 : les OSC et OCB se mobilisent et innovent en matière de prévention des VBG). Les initiatives soutenues sont complémentaires des autres activités du projet (comités de lutte contre les VBG, Madan Sara, groupes d'hommes « Bon Gason », écoles) et pourront s'appuyer, le cas échéant, sur les priorités identifiées avec les communautés dans le cadre du Diagnostic Communautaire Participatif et des plans d'action locaux.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Objectif général

Encourager, financer et accompagner des initiatives locales innovantes portées par des OSC et OCB féminines afin de renforcer la prévention communautaire des VBG et la promotion de l'égalité de genre dans les six communes ciblées du département du Sud.

Objectifs spécifiques

- Identifier des initiatives communautaires pertinentes, innovantes et adaptées aux réalités des communes ciblées ;
- Sélectionner dix (10) initiatives prometteuses à l'issue d'un processus compétitif, transparent et documenté ;
- Attribuer trois (3) bourses financières aux initiatives les mieux classées ;
- Apporter aux sept (7) autres initiatives retenues un accompagnement institutionnel et technique ;
- Contribuer au développement et à la mise à l'essai de dix initiatives communautaires innovantes de prévention des VBG, et en documenter les résultats et les enseignements.

Résultats attendus

- Un appel à projets compétitif est organisé de manière équitable, accessible et documentée ;
- Dix (10) initiatives communautaires innovantes de prévention des VBG sont sélectionnées ;
- Les trois (3) initiatives les mieux classées sont financées et mises en œuvre ;
- Les sept (7) autres initiatives retenues bénéficient d'un accompagnement et sont développées selon un plan convenu ;
- Les résultats et les enseignements des dix initiatives sont documentés et partagés.

NATURE DE L'APPUI

Initiative	Appui
Bourse « Catherine Flon » – 1re initiative classée	Subvention de 655,500.00 HTG (plafond)

Initiative	Appui
Bourse « Sanite Bélair » – 2e initiative classée	Subvention de **524,400.00 HTG** (palfond)
Bourse « Défilée Bazile » – 3e initiative classée	Subvention de **393,300.00 HTG** (plafond)
Sept (7) autres initiatives retenues	Accompagnement institutionnel et technique ; pas de subvention financière

Les trois (3) bourses portent les noms de trois héroïnes de l'indépendance d'Haïti, Catherine Flon, Sanite Bélair et Défilée Bazile, en hommage à leur courage et à leur engagement pour la liberté.

- **Montant de la bourse.** Il correspond au budget justifié de l'initiative, dans la limite du plafond associé au rang. Si le budget présenté dépasse ce plafond, le périmètre et le budget de l'initiative sont ajustés avec MdM Suisse avant la signature de la convention.
- **Accompagnement institutionnel et technique.** Il comprend, selon les besoins identifiés avec chaque organisation : un appui aux démarches de régularisation administrative (par exemple règlement ou renouvellement de la patente, selon le statut) ; un renforcement technique (telles que des formations pour la prévention des VBG, masculinité positive, égalité de genre) ; un mentorat et une mise en réseau. Il est formalisé dans un plan d'accompagnement convenu avec l'organisation.

PÉRIMÈTRE ET INITIATIVES ATTENDUES

Les initiatives doivent être mises en œuvre dans une ou plusieurs des six communes cibles : **Aquin, Cavaillon, Chantal, Torbeck, Port-Salut et Roche-à-Bateau**. À qualité équivalente, le comité de sélection veillera à une répartition géographique équilibrée entre les communes.

Les propositions doivent contribuer directement à la prévention des VBG et à la promotion de l'égalité de genre, partir des réalités et des besoins des communautés, et montrer comment les femmes et les organisations féminines conçoivent et conduisent l'initiative. À titre indicatif, elles peuvent porter sur :

- la sensibilisation communautaire aux formes de VBG, à l'égalité de genre, au respect et au consentement ;
- des dialogues communautaires impliquant femmes, hommes, jeunes et leaders communautaires, traditionnels et religieux ;
- la mobilisation et la formation de relais communautaires capables de reconnaître les situations de VBG, d'écouter avec respect et d'orienter vers les services appropriés ;
- la création ou l'expérimentation d'outils, de supports ou de méthodes innovants de prévention et de transformation des normes sociales ;
- la communication communautaire (radios locales, théâtre populaire, autres formes d'expression adaptées au contexte) ;
- le renforcement de la solidarité, de la participation et du leadership des femmes dans la prévention des VBG.

Les initiatives tiendront compte de la diversité des personnes exposées aux risques de VBG, conformément à l'approche « Leave No One Behind » du projet : femmes et filles, hommes et garçons, personnes déplacées internes, personnes en situation de handicap et personnes LGBTQI+.

Exigence de qualité. Une proposition ne peut se limiter à une succession d'activités de sensibilisation : elle explique le changement recherché, les personnes concernées, la méthode, les résultats attendus et la manière dont l'initiative sera testée et documentée.

Ne seront pas financées : la prise en charge médicale, psychosociale ou juridique directe de survivantes lorsque l'organisation n'a pas la compétence requise (l'orientation vers les services existants est en

revanche attendue) ; la collecte de témoignages identifiants de survivantes ; les activités à caractère politique partisan ou religieux ; l'achat de véhicules ; le remboursement de dettes ; les dépenses déjà financées par une autre source.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Conditions relatives à l'organisation

- Être une OSC ou une OCB **féminine**, c'est-à-dire dirigée par une femme ou comptant une majorité de femmes dans ses instances de direction, et dans laquelle les femmes participent effectivement aux décisions et à la conduite des activités ;
- mener des activités dans au moins une des six communes ciblées et disposer d'un ancrage communautaire ;
- démontrer une connaissance des réalités locales et un engagement en faveur de la prévention des VBG et de l'égalité de genre ;
- être en mesure de mettre en œuvre, suivre et documenter l'initiative, avec l'accompagnement prévu
- accepter les principes éthiques, de protection, de confidentialité et de non-discrimination décrits à la section « Principes éthiques et de protection ».

Conditions relatives à l'initiative

- Être mise en œuvre dans une ou plusieurs des six communes ciblées ;
- répondre clairement à un enjeu de prévention des VBG et/ou de promotion de l'égalité de genre ;
- être conçue et portée par l'organisation candidate, avec la participation réelle des communautés concernées ;
- être faisable dans la durée prévue et dans le budget, et susceptible de produire des résultats observables ;
- prévoir des mesures de suivi, d'apprentissage et de documentation, ainsi que des mesures pour ne pas exposer les participantes à des risques.

Conditions administratives

Chaque organisation ne peut déposer qu'**une seule candidature**. Les pièces exigées dépendent du statut de l'organisation :

- **OSC constituée :** récépissé, statuts ou reconnaissance officielle (acte de reconnaissance légale du Ministère des affaires sociales ou de la mairie par exemple, patente le cas échéant, liste des membres du bureau ;
- **OCB non formalisée ou en cours de régularisation :** lettre de reconnaissance d'une autorité locale (mairie, CASEC/ASEC) ou d'un partenaire institutionnel, liste des membres du bureau et de leurs coordonnées.
- Les organisations sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet devront disposer d'un compte bancaire dans une banque commerciale ou auprès d'une institution de micro-finance.

L'absence de patente à jour n'est pas un motif d'exclusion automatique : le statut de l'organisation est examiné, l'accompagnement prévu portant notamment sur cette régularisation.

Liens d'intérêt. Les organisations liées à MdM Suisse ou à RAMSA (membres, partenaires, personnel ou proches de leurs responsables) doivent déclarer ce lien dans leur dossier. Les personnes concernées ne participent pas à l'évaluation du dossier correspondant. Les organisations déjà partenaires du projet (par exemple celles qui bénéficient de l'appui au renforcement de capacités) peuvent candidater dans les mêmes conditions et sont évaluées selon la même grille.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier est **rédigé en français.** Des canevas simplifiés sont fournis en annexe afin de ne pas désavantager les organisations ayant des capacités rédactionnelles limitées. Une aide à la compréhension et à la complétion du dossier est proposée lors des séances d'information et sur demande, sans influence sur l'évaluation.

Pièce	Contenu attendu
1. Lettre de candidature et fiche d'identification (Annexe 1)	Identité de l'organisation, communes d'intervention, responsables, coordonnées, statut ; motivation en une page maximum.
2. Note conceptuelle (Annexe 2)	Problème, changement recherché, bénéficiaires, approche innovante, activités, participation des femmes et des communautés, inclusion, protection et gestion des risques, résultats, suivi, durabilité. 6 pages maximum.
3. Plan de travail et budget (Annexe 3)	Chronogramme simple et budget détaillé et justifié, en USD.
4. Pièces administratives	Selon le statut de l'organisation (voir « Conditions administratives »).
5. Expériences et références	Une page : actions communautaires déjà conduites et références disponibles (attestations, rapports, photos, lettres de partenaires).
6. Déclaration d'engagement signée (Annexe 4)	Exactitude des informations, absence de conflit d'intérêts, respect des principes éthiques et de protection.

MODALITÉS DE DÉPÔT

Modalité	Information
Adresse électronique	haiti.appel.projet@medecinsdumonde.ch, en indiquant « A3PV Haiti Sud – Bourses innovation » dans l'objet.
Date et heure limites	15 jours à compter de la date de publication, soit le 04 décembre 2026 à 12h00. Les dossiers reçus après ce délai ne sont pas examinés.
Questions	Par écrit au plus tard avant la fermeture de l'appel à projet. Les réponses d'intérêt général sont communiquées à toutes les organisations.
Séances d'information	Dans les communes ciblées, ainsi que par annonces radio.
Accusé de réception	Remis ou envoyé à chaque organisation candidate.

Les dossiers sont examinés après la date limite, sur une même base. L'appel n'est pas clôturé avant cette date. Seuls les dossiers complets sont évalués.

ÉVALUATION ET SÉLECTION

Étapes

- Réception et enregistrement des dossiers ;
- Vérification de la recevabilité et de l'éligibilité ;

- Évaluation individuelle de chaque dossier par les membres du comité, sur la base de la grille ci-dessous ;
- Délibération du comité, établissement du classement et proposition des dix initiatives retenues ; les organisations les mieux classées peuvent être invitées à un échange ou à une visite de vérification
- Validation du classement par la direction de MdM Suisse – Haïti ;
- Notification des résultats à toutes les organisations candidates.

Grille d'évaluation

Critère	Éléments d'appréciation	Points
Pertinence et alignement	Réponse à un enjeu local de prévention des VBG ; cohérence avec les objectifs du projet A3PV ; prise en compte des priorités des communautés.	15
Participation et leadership des femmes, inclusion	Rôle décisionnel des femmes ; participation des communautés ; prise en compte des groupes exposés à des vulnérabilités spécifiques ; implication des hommes et des jeunes.	15
Innovation et adaptation au contexte	Caractère nouveau ou amélioration significative d'une approche existante ; créativité ; adaptation aux réalités locales.	15
Qualité de la démarche et faisabilité	Clarté de la méthode ; cohérence des activités ; réalisme du chronogramme ; répartition des responsabilités.	15
Protection et gestion des risques	Mesures de confidentialité, de sécurité et de consentement ; prévention des risques pour les participantes ; orientation vers les services. **Note minimale de 5/10 exigée.**	10
Résultats, suivi et apprentissage	Résultats attendus concrets ; indicateurs simples ; capacité à tester et documenter l'initiative.	10
Ancrage, capacité et durabilité	Expérience et références ; ancrage communautaire ; appropriation locale ; perspectives de continuité.	10
Cohérence budgétaire	Budget détaillé, justifié et proportionné aux activités et aux résultats attendus.	10
TOTAL		100

- **Seuil minimal :** 60/100. Un dossier ayant moins de 5/10 au critère « Protection et gestion des risques » ne peut pas être retenu.
- **Égalité de notes :** priorité à la meilleure note au critère « Pertinence et alignement », puis au critère « Protection et gestion des risques ».
- **Moins de dix dossiers qualifiés :** seules les initiatives atteignant le seuil sont retenues ; MdM Suisse peut lancer un appel complémentaire si nécessaire.
- **Désistement :** l'initiative suivante du classement est sollicitée.

Comité de sélection

Le comité est constitué avant l'ouverture de l'évaluation et comprend deux membres de MdM Suisse, un membre de RAMSA, et un représentant du Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes.

Chaque membre signe une déclaration de confidentialité et de prévention des conflits d'intérêts. Tout membre en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent avec une candidate le déclare et ne participe pas à l'évaluation de son dossier. Les notes et les décisions sont consignées dans un procès-verbal et archivées.

Notification et réclamations

Les résultats sont notifiés par écrit à toutes les organisations candidates, avec leur note globale et un bref motif. Une organisation peut adresser une demande d'éclaircissement ou une réclamation de procédure à l'adresse électronique de l'appel dans un délai de 7 jours après la notification ; elle est examinée par une personne extérieure au comité. Les évaluations des autres candidates restent confidentielles.

CONTRACTUALISATION, ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Pour les trois initiatives bénéficiant d'une bourse

Avant tout versement, MdM Suisse et l'organisation valident ensemble les activités, le budget, le calendrier, les responsabilités et les modalités de suivi, et vérifient les pièces administratives et les modalités de paiement (compte bancaire ou autre moyen de paiement). Les engagements sont formalisés dans une convention. Le versement se fait en au moins deux tranches, la seconde après la validation par MdM Suisse du rapport final d'activité ; la monnaie de paiement est en Gourdes. Les règles d'éligibilité des dépenses, les justificatifs attendus et les obligations de rapportage figurent dans la convention, sur la base de formats simples. Les conventions reprennent les engagements applicables du contrat de financement du projet (visibilité, justification des dépenses, contrôle et audit).

Pour les sept autres initiatives

Un plan d'accompagnement est convenu avec chaque organisation : régularisation administrative selon le statut, appui technique pour consolider l'initiative et définir comment elle sera développée et mise à l'essai, mentorat, mise en réseau.

Suivi et documentation

Les organisations documentent les activités réalisées, les personnes touchées, les résultats observés et les leçons tirées, selon des modalités adaptées au niveau d'appui reçu. Les données sont ventilées par sexe, âge et statut (personnes déplacées, personnes en situation de handicap) et alimentent les indicateurs du projet. MdM Suisse et RAMSA assurent un suivi régulier et peuvent visiter les activités. Les outils et supports créés pourront être partagés avec d'autres organisations pour favoriser la capitalisation, avec mention de l'organisation qui les a conçus.

RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Livrable	Description	Échéance
Convention ou plan d'accompagnement	Document d'engagement validé avec MdM Suisse (bourses) ou plan d'accompagnement (autres initiatives), avec activités, budget (bourses) et calendrier.	Avant le démarrage
Plan de travail et budget finalisés	Version ajustée de la note conceptuelle et du budget, après échanges avec MdM Suisse.	Avant le démarrage
Rapport d'étape	Activités réalisées, personnes touchées, difficultés, ajustements ; état des dépenses pour les bourses.	A mi-parcours
Rapport final narratif et financier	Résultats observés, enseignements, justificatifs financiers (bourses) sur canevas simplifié.	Au plus tard trente (30) jours au terme du projet
Documentation de l'initiative	Description de l'approche, outils ou supports produits, résultats observés et enseignements, sans donnée identifiante de survivantes.	Avec le rapport final

PRINCIPES ÉTHIQUES ET DE PROTECTION

Les organisations candidates et les initiatives retenues s'engagent à respecter les principes suivants :

- respect de la dignité, des droits et de la sécurité des personnes, et principe « ne pas nuire » : l'initiative ne doit exposer ni les participantes, ni les survivantes, ni les équipes ;
- non-discrimination et inclusion des personnes exposées à des vulnérabilités spécifiques ;
- confidentialité et protection des données personnelles ; consentement éclairé pour toute collecte d'informations, de photos ou d'enregistrements ;
- prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, conformément à la politique de MdM Suisse (avec signature d'un code de conduite), et de toute forme de violence dans le cadre des activités ;
- absence de sollicitation de témoignages ou de données identifiantes de survivantes à des fins de candidature, de communication ou de démonstration de résultats ; orientation de toute personne en demande d'aide vers les services compétents ;
- signalement sans délai à MdM Suisse de tout incident ou de toute préoccupation de protection ; les retours et plaintes peuvent être adressés au mécanisme de redevabilité du projet, dont les contacts seront communiqués aux organisations retenues ;
- déclaration de tout conflit d'intérêts, exactitude des informations transmises et utilisation des ressources conformément aux engagements pris.

CALENDRIER INDICATIF

Il correspond à la date de publication de l'appel. Les dates précises sont communiquées à la publication.

Étape	Délai indicatif
Publication et diffusion de l'appel (affichage, radios, réseaux partenaires)	T0
Date limite des questions	T0 + 2 semaines
Date limite de dépôt des dossiers	T0 + 2 semaines
Vérification, évaluation et délibération	1 semaine après la date limite
Validation du classement et notification des résultats	Environ 1 semaine après la délibération
Contractualisation et démarrage de l'accompagnement	La contractualisation devra être achevée 2026. Le démarrage des activités peut être lancé après signature dès 2026 ou en 2027
Mise en œuvre, suivi et documentation	2027

RESPONSABILITÉS

Acteur	Responsabilités
MdM Suisse – Haïti	Organisation responsable de l'appel ; validation des TDR et des outils ; réception des dossiers ; constitution du comité ; validation du classement ; contractualisation, suivi de conformité et de protection.

Acteur	Responsabilités
RAMSA	Diffusion de l'appel et information des organisations dans les communes ; appui à la compréhension des conditions ; participation à l'accompagnement communautaire et technique ; sans rôle dans l'évaluation des dossiers pour lesquels un lien existe.
Comité de sélection	Examen impartial des dossiers ; notation selon la grille ; déclaration des conflits d'intérêts ; procès-verbal et proposition de classement.
Organisations retenues	Mise en œuvre conforme aux engagements ; suivi, documentation et transmission des rapports ; respect des règles de protection.

Le Coordinateur Général pour Médecins du Monde Suisse en Haïti
Adis Kajic

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION

Rubrique	À compléter
Nom complet et sigle de l'organisation	
Statut (OSC / OCB ; constituée, en cours de régularisation, non formalisée)	
Année de création et nombre de membres	
Commune(s) d'intervention	
Adresse et coordonnées (téléphone, e-mail)	
Responsable de l'organisation (nom, fonction)	
Composition de la direction (nombre de femmes / d'hommes)	
Mission et principales activités	
Lien éventuel avec MdM Suisse ou RAMSA (à déclarer)	

ANNEXE 2 – CANEVAS DE NOTE CONCEPTUELLE (6 PAGES MAXIMUM)

Rubrique	Informations à fournir
A. Titre et résumé	Titre ; commune(s) ; durée proposée ; idée et changement recherché (une demi-page).
B. Problème et justification	Quel problème local ? Qui est concerné ? Sur quels constats locaux repose la proposition ?
C. Objectifs et bénéficiaires	Objectif général et objectifs spécifiques ; groupes concernés ; nombre estimé de personnes touchées (femmes, hommes, filles, garçons).
D. Approche innovante	Qu'est-ce qui est nouveau ou amélioré ? Pourquoi cette approche convient-elle au contexte ? Comment les femmes participent-elles aux décisions ?
E. Activités et méthode	Activités principales, déroulement, partenaires communautaires, participation des hommes et des garçons, inclusion et accessibilité.
F. Protection et gestion des risques	Risques pour les participantes et les équipes ; mesures de confidentialité et de consentement ; orientation vers les services.
G. Résultats et suivi	Résultats attendus ; indicateurs simples ; comment l'initiative sera testée et documentée.

Rubrique	Informations à fournir
H. Durabilité	Comment les acquis seront-ils maintenus ou repris par l'organisation ou la communauté ?

ANNEXE 3 – STRUCTURE INDICATIVE DU BUDGET

Budget en USD, adapté à l'initiative et justifié rubrique par rubrique. Les dépenses admissibles seront précisées dans la convention.

Rubrique	Description / justification	Montant (USD)
Ressources humaines	Fonctions directement nécessaires à l'initiative.	
Activités communautaires	Réunions, ateliers, dialogues, mobilisation, événements.	
Communication et supports	Supports de sensibilisation, radio, théâtre ou autres canaux.	
Transport et logistique	Déplacements liés à la mise en œuvre.	
Matériel et fournitures	Matériel directement lié aux activités.	
Suivi et documentation	Collecte d'informations, documentation, apprentissage.	
Autres coûts justifiés	À détailler.	
TOTAL		

ANNEXE 4 – DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) _____, représentant(e) de l'organisation _____, déclare sur l'honneur que :

- Les informations fournies dans ce dossier sont exactes
- Je n'ai connaissance d'aucun conflit d'intérêts avec MdM Suisse, RAMSA ou les membres du comité de sélection, ou je l'ai déclaré dans mon dossier
- L'organisation s'engage à respecter les principes éthiques et de protection décrits dans les termes de référence, y compris la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, la confidentialité et la non-discrimination
- L'organisation n'a pas demandé de témoignages ni de données identifiantes de survivantes pour préparer sa candidature.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom, fonction et signature : _____